



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 mars 2026

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (4) : Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Madame Yvette GOLLIET a été élue secrétaire de séance.

N°2026/007-09/03

**Objet : MARCHES PUBLICS- Attribution Délégation de Service Public 2025 DSP 2 Avenant 1 -
Exploitation AUBERGE**

Rapporteur Catherine HAUETER

Par délibération N°2025/062-20/10 en date du 20 octobre 2025, le conseil municipal a attribué la Délégation de Service Public (DSP2) à la candidature présentée par la SAS BELLEVILLE – Monsieur et Madame Franck et Christelle BELLEVILLE pour l'exploitation du Bar – Restaurant L'AUBERGE D'ALEX.

Le 29 janvier 2026, Monsieur et Madame Franck et Christelle BELLEVILLE ont demandé au Greffe du Tribunal de commerce d'Annecy, l'immatriculation au registre du commerce d'une nouvelle société SAS BBBIS dont ils sont président et directeur général, pour l'exploitation du Bar – Restaurant L'AUBERGE D'ALEX.

Ainsi, il convient de modifier la convention de concession par un avenant à la délégation de service public afin d'attribuer la gestion de l'exploitation du Bar-Restaurant L'AUBERGE D'ALEX à la SAS BBBIS.

*Entendu l'exposé de Catherine HAUETER
Sur proposition du Maire*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2025/062 – 20/10 en date du 20 octobre 2025,

Vu la partie sur les concessions du Code de la commande publique ;

Vu le rapport du Maire et le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 7 OCTOBRE 2025

Vu la convention de délégation de service public signé des 2 parties en date du 21 novembre 2025 ;

Vu la politique tarifaire proposée pour 2025 ;

- **APPROUVE** le choix de la SAS BBBIS représentée par Monsieur et Madame BELLEVILLE Franck et Christelle en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation de l'Auberge communale en remplacement de la SAS BELLEVILLE ;
- **DIT** que le terme SAS BELLEVILLE doit être remplacé par le terme SAS BBBIS dans la convention de délégation de service public et ses annexes signées ;

DEL2026/007-09/03 (suite)
DSP 2 – AUBERGE AVENANT 1
Modif STE

- **MODIFIE** l'article 2 de la convention en indiquant que la convention entrera en vigueur au 13 mars 2026
- **APPROUVE** la politique tarifaire proposée pour 2026 ;
- **MANDATE** le Maire pour accomplir toutes les formalités de publicité liées à la signature du contrat ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Yvette GOLLIET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Yvette Golliet.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 11/03/2026
ET PUBLICATION LE 12/03/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026007
Objet :	DSP2 EXPLOITATION AUBERGE MODIFICATION SOCIETE TITULAIRE SAS BELLEVILLE DEVIENT SAS BBBIS + CHANGEMENT DATE ENTREE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux délégations de service public
Identifiant unique :	074-217400035-20260309-DEL2026007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260309-DEL2026007-DE-1-1_0.xml	text/xml	983 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.007 DSP 2 MODIF STE AUBERGE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260309-DEL2026007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2026 à 11h30min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2026 à 11h41min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2026 à 11h41min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2026 à 11h41min30s	Reçu par le MI le 2026-03-11

